

SANTÉ PUBLIQUE

Soutenir le soignant malade

Dans les Bouches-du-Rhône, l'association Caire 13 soutient les professionnels libéraux atteints d'un cancer. De la paperasse à l'oreille attentive.

LE SERVICE PUBLIC DE SANTÉ AU TRAVAIL DES BOUCHES-DU-RHÔNE, à Marseille, abrite les bureaux de l'association Caire 13, créée en 2014. Christine Patoux-Gavaudan, psychologue du travail depuis trente ans, est la seule salariée de cette structure, unique en son genre, d'accompagnement des professionnels libéraux atteints d'un cancer. « *L'association a été créée pour leur trouver des solutions en matière de reprise d'activité, de retraite ou de reconversion* », explique-t-elle. Les libéraux sont souvent mal informés de leurs droits et ne pensent pas forcément à solliciter une aide financière ou une prise en charge des cotisations. Parfois, il leur faut penser à faire la démarche pour être reconnu comme handicapé à la suite de la maladie. Caire 13, tout au long de ce chemin, prend les travailleurs non salariés par la main. En 2016, soixante-dix personnes ont frappé à la porte de Caire 13. Parmi elles, 22% issues de la santé et de l'action sociale. « *Quatre Idels*



© Caire 13

nous ont contactés, ainsi que trois médecins, des kinésithérapeutes, des orthophonistes... », précise Christine Patoux-Gavaudan. Cette catégorie socio-professionnelle représente la majorité des demandes, à égalité avec les professionnels du BTP. Brigitte a appelé Caire 13 en octobre dernier. Idel depuis 2004 à Martigues, elle est frappée en 2013 par un cancer du sein qui deviendra métastatique. « *Je serai en soin à vie jusqu'à récurrence de la maladie. Je suis allée voir Caire 13 car j'approchais de l'échéance des trois années de maladie et ma prise en charge par les assurances allait changer mais on ne nous prévient pas. J'allais de plus en plus mal sans savoir si on me dirait de reprendre le travail.* » Brigitte ne pensait pas qu'il lui était légitime de s'arrêter de travailler. « *On a une propension à se croire les plus fortes, mais non. Christine de Caire 13 a listé mes demandes et m'a répondu avec précision, avec l'aide d'un comptable bénévole.* » Les professions libérales, une fois touchées par la maladie, peuvent

se retrouver socialement et financièrement démunies. « *Il faudrait créer une médecine du travail pour les libéraux* », exhorte Daniel, bénévole de l'association. Il y a sept ans, à peine retraité, cet expert-comptable est atteint d'un cancer du rein. « *J'ai eu la "chance" que cela m'arrive à la retraite. Le travail était derrière moi. Maintenant, je cherche à me rendre utile aux autres.* » Parmi les 45 bénévoles, une majorité d'anciens libéraux retraités (avocats, banquiers, experts-comptables, chefs d'entreprise, assistants sociaux...). Les travailleurs malades non salariés contactent principalement Caire 13 pour résoudre la question des revenus après la maladie. « *Ils nous contactent d'abord pour des questions relatives à leur maintien en activité ou à une reconversion professionnelle, pour la gestion de l'entreprise et pour les questions relatives aux assurances. Viennent ensuite des demandes d'aides concernant le régime social des indépendants, des demandes auprès d'autres caisses maladie, explique Christine Patoux-Gavau-*

Défendre ses droits et parler entre semblables

En plus des tracasseries financières inhérentes à la maladie, Claire, Idel à Marseille, avait besoin de soutien et d'écoute. Depuis trois mois, elle participe au groupe de parole mensuel de l'association Caire 13. « *Je ne voulais plus me sentir seule. La famille est présente mais n'a pas vécu la maladie. Lors des groupes de parole, animés par une coach, on est six ou sept bénéficiaires. On est de grands bavards car on a accumulé beaucoup de choses durant la maladie. Cela m'a redonné l'élan pour reprendre le travail à mon rythme.* »

dan. *Nous accompagnons nos bénéficiaires et jouons parfois les "idiots" à leur place. Pas question de repartir sans avoir obtenu une réponse claire! Lorsqu'on est malade, on n'a pas toujours la capacité de compréhension des procédures administratives, nous servons aussi à cela.* » Claire est Idel dans le centre de Marseille. En 2014, on lui décèle un lymphome. Durant deux ans et demi de traitement, la gestion de son cabinet est assurée par un remplaçant. « *Fin 2016, j'ai contacté Caire 13 car j'arrivais doucement à la fin des trois ans de maintien de revenu assuré par mon assurance et la Carpimko - assurance vieillesse des professions libérales. Je recherchais des conseils financiers mais aussi une oreille attentive.* » Après avoir rencontré Christine

Patoux-Gavaudan pour un premier entretien "diagnostic", Claire lie connaissance avec un expert-comptable retraité avec qui elle fait le point sur son avenir professionnel et financier. « *Après la maladie, je ne peux pas envisager de reprendre vingt jours par mois. Un médecin expert va examiner mon état de santé. Caire 13 m'a dit que le mieux serait que j'aie la possibilité d'être reconnue en invalidité catégorie 1 par le médecin pour obtenir une rente qui remplacerait une partie du manque à gagner. Sans cela, je ne sais pas comment je pourrais faire.* » L'action de Caire 13 s'insère dans le Plan cancer 2014-2019 et bénéficie de partenaires financiers permettant la gratuité de l'accompagnement. Grâce à des relations de confiance établies avec différentes administrations et organismes - comme le RSI, la Sameth, l'Urssaf, la CPAM*, la maison départementale des personnes handicapées, les hôpitaux et cliniques de la région -, des "personnes ressources" au sein de ceux-ci facilitent la vie des usagers.

✚ Sandrine Lana

RSI: Régime social des indépendants; Sameth: Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés; Urssaf: Unions de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales; CPAM: Caisse primaire d'Assurance maladie.

À propos de... l'arthrose du genou



© M.C.D.

Mme C., 76 ans, qui souffrait d'arthrose du genou depuis longtemps, a réussi, non sans mal, à perdre du poids et à s'astreindre à une activité physique régulière en suivant les conseils de son médecin et de son infirmière libérale. Par ailleurs, elle bénéficiait deux fois par an d'injections intra-articulaires d'acide hyaluronique, ce qui lui a permis de préserver sa qualité de vie au quotidien. Mais, à partir de juin 2017, ces injections ne seront plus prises en charge car, selon le ministère de la Santé, le service médical rendu (SMR) par ce médicament n'est pas suffisant pour être remboursé par les caisses d'Assurance maladie. Pour Mme C. qui a peu de revenus, l'envie de « *baisser les bras* », le sentiment « *que tous [s]es efforts sont désormais inutiles* » la gagne et elle craint une recrudescence de douleurs. Certes, les enveloppes budgétaires sont contraintes, mais prendre en compte la singularité des situations serait parfois faire preuve d'humanité, ce qui n'est pas le cas en matière de SMR. Dommage! ✚ Marie-Claude Daydé, infirmière libérale

>> en bref

→ **Vaccination: calendrier...**
Le nouveau calendrier vaccinal, publié le 24 avril sur le site du ministère de la Santé, formule cinq recommandations, notamment l'initiation de la vaccination contre les papillomavirus humains par le prochain vaccin non valent pour les jeunes filles et jeunes femmes non vaccinées antérieurement (*lire aussi en formation pp.39-40*).

→ **... et commission**
Une commission spécialisée, exerçant les compétences auparavant dévolues au comité technique des vaccinations, a été créée par la Haute Autorité de santé. Sébastien Colson, infirmier-puériculteur, est le seul paramédical sur les vingt membres.

→ **Droit de prescription**
Deux arrêtés parus le 4 avril au *Journal officiel* (textes 14 et 15) permettent aux orthophonistes et orthoptistes de prescrire ou renouveler certains dispositifs médicaux, sauf indication contraire du médecin.

→ **FreeStyle Libre bientôt remboursé**
Un accord a été trouvé avec les pouvoirs publics: le lecteur FreeStyle Libre, qui évite les piqûres quotidiennes en mesurant la glycémie à l'aide d'un capteur (*cf. notre rubrique Info produits de septembre 2015*), devrait être bientôt remboursé en France et disponible en pharmacie « *avec une marge encadrée* », a annoncé le laboratoire Abbott. « *Le remboursement arrivera dans quelques semaines et sera réservé aux patients insulinotraités, sous multi-injections ou pompe* », précise la Fédération française des diabétiques.

→ **Depakine et malformations congénitales majeures**
Selon une étude pharmaco-épidémiologique rendue publique le 20 avril par l'Agence nationale de sécurité du médicament et l'Assurance maladie, entre 2150 et 4100 enfants, exposés *in utero* à l'acide valproïque et ses dérivés, traitement de l'épilepsie et des troubles bipolaires (dont la Depakine), sont nés vivants avec au moins une malformation congénitale majeure entre 1967 et 2016.